

VOLER A HOUÉVILLE

MODALITES PRATIQUES



Le décollage d'Houéville est soumis à un protocole d'accord avec la base d'Ochey instituant une **ZRT** (Zone Réglementée Temporaire), ouverte pour une durée limitée après dépôt et acceptation d'un **NOTAM**.

Le protocole à respecter afin de voler sur ce site est le suivant:

- Avant tout décollage le premier pratiquant arrivé doit impérativement appeler la base d'Ochey pour connaître l'activité de la base et prévenir du début et de la fin de l'activité vol libre au **03.83.52.64.46** (attention le numéro a changé).
- **Si la CTR Ochey est active**, l'activité vol libre peut s'effectuer sous 1000 pieds (soit environ 300m au-dessus du décollage ou altitude 650) dans les limites de la zone ZRT (voir carte avec limites GPS ci-dessous)



- **Si la CTR Ochey est non active**, l'activité vol libre peut s'effectuer hors des limites de la zone
- Dans tous les cas, et si besoin, la base d'Ochey peut demander la désactivation de la ZRT ce qui entraîne l'arrêt de l'activité vol libre.

Si suspension: le chef de quart contacte le pilote qui a activé la ZRT. S'il est parti, ce pilote doit transmettre l'information à un autre pilote toujours sur place afin de mettre en place la procédure « d'arrêt de l'activité vol libre »

Procédure « Arrêt de l'activité vol libre » (doit être mise en pratique 20 min max après l'appel du chef de quart):

- > annonce radio sur la fréquence FFVL.
- > Mise en place au sol d'une croix rouge.
- (Ruban placé sous le toit du panneau d'information)